



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 1^{er} juillet 2013

Communiqué presse

Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière

Les épreuves en vue de l'obtention du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) sont fixées comme suit :

- Épreuve préalable de contrôle de niveau : **9 octobre 2013** (Clôture des inscriptions : **4 septembre 2013**)
- Épreuve écrite d'admissibilité : **13 novembre 2013** (Clôture des inscriptions : **2 octobre 2012**) même date pour les candidats dispensés des épreuves d'admissibilité
- Épreuve d'admission intitulée "contrôle des connaissances" : **14 mai 2014**
- Épreuve de rattrapage intitulée "contrôle des connaissances" : **3 septembre 2014**

Les personnes désirant se présenter à ces épreuves doivent être titulaires soit du diplôme national du brevet, soit d'un diplôme ou certificat admis en équivalence, ainsi que du permis de conduire les véhicules de la catégorie B.

Les personnes ne possédant pas le diplôme requis doivent se soumettre à l'épreuve de contrôle de niveau.

La liste des pièces pour constituer le dossier est téléchargeable sur le site :

www.martinique.pref.gouv.fr

et les inscriptions peuvent se faire :

- par dépôt du dossier au bureau de la circulation et des transports, avenue Maurice Bishop, ancien immeuble des douanes, route de Sainte-Thérèse à Fort-de-France, le matin
- par envoi postal à l'adresse suivante : Préfecture de la région Martinique B.P. 647-648, 97262 FORT de FRANCE Cedex.

Pour tous renseignements complémentaires téléphoner au 05 96 39 36 72.

Tout dossier déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr